

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux, le 14 septembre, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoints.*

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur AKAKO François, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2022_09_03), Monsieur Hervé BONHOMME, Monsieur Guillaume DEPEYRE (à partir de la délibération 2022_09_06), Madame Émilie SAGNOL, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur Philippe CELLE pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur SAGNOL André pouvoir à Monsieur Henri BARDEL
Madame Laëtitia SABATIER pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET
Madame Karine PAULET pouvoir à Madame Anne PICHON KELLY
Monsieur Willy BERTHASSON pouvoir à Monsieur Hervé BONHOMME*

ABSENTS :

*Madame Delphine BONNET
Madame Dorothee SOUVIGNET
Monsieur Jean-Louis LAVERGNE
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2022_09_02)
Monsieur Guillaume DEPEYRE (jusqu'à la délibération 2022_08_05)*

Secrétaire de séance : *Madame Anne PICHON KELLY élue à l'unanimité*

Objet : Avis préalable à l'enregistrement sollicité auprès de la Préfecture de Haute-Loire par la société SAS PLASTICA FRANCE en vue de la création d'une installation de transformation de polymères - ZI Les Pins

(Délibération 2022_09_04)

Vu les articles R 512-46-11 du Code de l'environnement,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2022 relatif à une demande déposée par la société SAS PLASTICA FRANCE en vue de la création d'une installation de transformation de polymères en la ZI Les Pins.

Considérant que cette demande est soumise à enquête publique au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Cette enquête aura lieu du 22

septembre au 22 octobre 2022 inclus et le dossier complet de demande d'enregistrement a été déposé dans les mairies de Sainte-Sigolène, Saint-Pal-de-Mons et Saint-Romain-Lachalm.

Considérant que les conseils municipaux des communes susvisées sont appelés à donner leur avis sur la demande d'enregistrement précitée.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable préalable à la demande d'enregistrement sollicitée auprès de la Préfecture de la Haute-Loire par la société SAS PLASTICA France en vue de la création d'une installation de transformation de polymères - ZI les Pins.

Membres en exercice	27
Présents	18
Représentés	5
Votants	23

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	23

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 27/09/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 27/09/2022

Pour Copie conforme
Le 16/09/2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSNET